

# 39 GURS 44 SOUVENEZ VOUS

Prix  
3F

Bulletin de liaison et d'information

AMICALE DU CAMP DE GURS 12 RUE RENE FOURNETS - 64000 PAU

Juin 1984. N° 14

N° ISSN - 0249 - 9266 -

**Le 29 Avril 1984**

## **Solennelle cérémonie au cimetière du Camp de Gurs**

Le 29 avril, nous étions nombreux à GURS pour rendre hommage à ceux qui reposent au cimetière du camp et à toutes les victimes du nazisme.

Large participation d'amis venus du pays de Bade avec le Docteur BOHME Maire de FRIBURG, monsieur Oscar ALTHAUSEN de la présidence de l'amicale, Monsieur MANN de KARLSRUHE, monsieur PFOHLER, monsieur le Doyen ZIEGLER de la communauté protestante, monsieur Georges STERN Président du Consistoire Israélite de Mannheim.

Nombreuses personnalités des Pyrénées Atlantiques: Messieurs: PRAT Député, CAZALET Sénateur, SARRAT Conseiller Général - Maire de Navarrenx, COSTEMALE Maire de Gurs, LARRIBITE Maire de Prechacq-Josbaig, FAURIE Maire de Dognen, madame CHABRERIE Administrateur du cimetière du camp. Monsieur le représentant du Consul de RFA à Bordeaux.

. En l'église de GURS, foule recueillie à l'office avec messieurs les abbés LANGLOI et COULOMME.

. Au cimetière du camp, les prières par messieurs l'Abbé LANGLOI et les Rabbins CHAYON et AMAR.

. De nombreux adhérents de l'amicale du camp de Gurs étaient présents a ux côtés des Présidents LOPEZ et BERODY.

. Large participation de la population de GURS, OLORON Ste. Marie, de la région à cette émouvante et solennelle cérémonie.

Les extraits des allocutions prononcées que nous reproduisons, traduisent la volonté de vigilance et de fidélité qui anime ceux qui combattent toute manifestation de racisme et d'antisémitisme.

La stèle élevée à la mémoire des combattants républicains espagnols et des membres des brigades internationales a été fleurie, le Président BERODY leur rendit hommage.

Le 29 avril 1984, 40ème. anniversaire de la Libération des Camps en France: La manifestation de GURS témoigne que nous veillons dans l'Union à ce que l'oubli ne l'emporte pas.

## EXTRAITS DES ALLOCUTIONS PRONONCEES AU CIMETIERE DU CAMP DE GURS LE 29 AVRIL 1984.

---

---

• Monsieur COSTEMALE, Maire de GURS, évoque la tragédie du Camp de Gurs :

" Dans ce cimetière du Camp reposent autant de morts que ne compte de population la commune de NAVARRENX "

Sans compter ceux qui, partant de GURS furent expédiés dans les camps d'extermination nazis "

• Monsieur le Docteur BOHME, Maire de FREIBURG :

" Nous éprouvons douleur et honte au souvenir des crimes du régime nazi et nous portons le deuil des compatriotes juifs qui étaient nos voisins. Nous pensons par la même occasion à ces millions d'autres déportés, qui n'ont pas trouvé de tombe, mais qui furent dans les camps de concentration les victimes de l'impitoyable et inhumaine machinerie de mort des tyrans nazis. Ces victimes, nous n'avons pas le droit de les oublier; car l'ignorance du passé est une perte pour la conscience du présent et pour la responsabilité que nous avons de l'avenir. Le fascisme n'était pas un phénomène naturel; il a été imaginé et établi par des hommes qui en étaient les artisans.

C'est pourquoi la commémoration d'aujourd'hui est avant tout un avertissement à nous-mêmes, les citoyens de ce temps, de toujours prendre conscience de l'histoire de la tyrannie nazie, et d'agir de toutes nos forces pour que la paix, la liberté, la démocratie, l'état de droit et la dignité humaine soient jour pour jour réalisés et reconnus".

" La cérémonie d'aujourd'hui doit être un signe - parce que nous connaissons l'histoire et nous nous souvenons de 12 années funestes de dictature fasciste - un signe que nous voulons construire un présent et un avenir meilleurs, pour la paix, la liberté, la justice et la dignité de l'homme. "

• Monsieur OCKAR ALTHAUSEN de Mannheim, ancien interné au camp de Gurs :

" Ce jour en souvenir des Déportés et Victimes de la barbarie nazie, coïncide avec le JOM HASOA. Jour commémoratif du monde Juif à la mémoire de toutes les victimes de la terreur nazie. L'année 1984 marque le 40ème. anniversaire de la libération des camps en France.

Nous, les victimes de cette persécution, nous les représentants du Consistoire des Israélites du pays de Bade et surtout les rares survivants qui ont connu l'enfer concentrationnaire à GURS, RIVESALTES et à d'autres endroits en France, nous dirigeons en ce moment nos pensées aussi bien vers nos chers camarades disparus que vers nos compagnons de souffrance assassinés dans les camps d'extermination. Notre gratitude s'adresse aux forces alliées, aux vaillants combattants de la Résistance qui donnèrent leur sang et leur vie afin que la France et l'Europe revivent en liberté, en paix et en dignité.

Mais n'oublions pas que ce 40ème. anniversaire de la libération doit animer notre conscience. Souvenons-nous de l'odieux massacre commis à ORADOUR sur GLANE le 10 Juin 1944. "

Monsieur Léon BERODY, ancien interné au Camp de GURS; Président de l'Amicale :

" Nous nous devons de veiller à la condamnation des crimes du nazisme; dans la fidélité aux victimes disparues à exercer une vigilance permanente contre toute manifestation d'antisémitisme et de racisme.

En cette journée nationale de la déportation, les survivants des camps saluent avec émotion la mémoire de toutes les victimes du système concentrationnaire hitlérien qui fut étendu en France avec la complicité du régime de Vichy, du régime de la collaboration. "

" GURS, les camps de concentration notamment les camps d'extermination témoignent de l'assassinat organisé de millions d'hommes, de femmes, d'enfants, de l'organisation rationnelle du génocide, de la mort à grande échelle.

OUI, il nous faut le rappeler en permanence.

Cela a été. Cela a existé !

Nous devons témoigner, afin que ces crimes ne soient pas oubliés.

Nous nous élevons face à ceux qui osent prétendre que les camps de la mort, les fours crématoires, les pelotons d'exécutions, les chambres à gaz, ne seraient qu'affabulation. Ils osent nier l'existence, la réalité de ces crimes.

BARbie, les criminels de guerre seraient donc accusés à tort, il ne devraient pas rendre compte de leurs crimes.

Faisons que les nouvelles générations exercent leur vigilance, développent la tolérance, l'amitié et oeuvrent à la paix entre tous les êtres humains.

Nous, les survivants, savons que dans quelques années il ne subsistera plus de témoins vivants.

Il ne faut pas que la mémoire des camps tombe dans l'oubli. Non seulement pour le respect dû aux victimes du nazisme, mais pour que leur mort n'ait pas été vaine.

LE 16 AVRIL 1984 :

CÉRÉMONIE AU CIMETIÈRE DU CAMP DE GURS

Le 16 Avril, des anciens des Brigades Internationales se sont rassemblés au cimetière.

Ils se sont recueillis devant les monuments élevés à la mémoire des Israélites et à celui des combattants Républicains Espagnols et des Brigades Internationales, décédés au Camp de Gurs.

ECHOS SUR GURS

Le Centre d'Histoire Régionale de Université de Saint Etienne a publié un ouvrage " REPRESSION ".

Tout un chapitre évoque notamment les "INDESIRABLES FRANCAIS DU CAMP DE GURS " sous la signature de notre ami Claude LAHARIE.

X X X X X X

. WILHELM Moser de Hambourg :

" Les commémorations de cette année sont placées sous le signe du 40<sup>e</sup>. anniversaire de la libération des camps en France. Mais nous aurons, cette année également le 10 Juin, le 40<sup>e</sup>. anniversaire des effroyables événements d'Oradour. Il est important que ces événements soient rappelés non seulement en France, mais aussi en Allemagne.

En conséquence, -mon initiative- notre société prévoit d'organiser en mai, sa manifestation propre, au cours de laquelle seront évoqués ( à l'aide de photos, entre autres) -en particulier- les événements d'Oradour.

Mais GURS non plus ne doit pas être oublié, ici à HAMBOURG, malgré l'éloignement dans l'espace. "

. TORRES Vincent de Tarbes :

" J'ai le plaisir de vous signaler que l'Association des Déportés des Hautes Pyrénées a ajouté à son exposition sur les camps de concentration, un panneau supplémentaire concernant le Camp de Gurs. Ce panneau comporte entre autres des dessins faits pendant son internement par notre camarade Raoul NOLIBOS, ainsi que des photos et un historique du Camp.

Cette exposition itinérante a été présentée dans les principaux établissements scolaires du département dans le cadre de la préparation du Concours départemental de la Résistance et la Déportation, pour montrer à notre jeunesse que dans dans notre région il y avait aussi des camps de concentration et contribuer ainsi à la lutte contre l'oubli de cette période de notre histoire. "

. ATLAS Joseph de Paris :

" Je vous prie de trouver : ma cotisation 84 , en même temps, l'expression de mon estime pour tout le travail que l'Amicale de GURS est en train de faire.

Le bulletin de liaison que vous publiez est vraiment un effort considérable . Je le lis avec énormément d'intérêt et même de recueillement. "

. FELSTINER Mary de Californie :

" Professeur à l'Université de Stanford en Californie et enseignante au Center For Research on Women de Stanford qui nous fait connaître son intention d'entreprendre des recherches sur le camp de Gurs.

Elle s'intéresse particulièrement à Charlotte SALOMON et à son Grand-Père le docteur GRUNWALD, internés pendant l'été 1940.

## UN SCANDALE QUI SOULEVE L'INDIGNATION

---

A la veille des cérémonies commémoratives du 40<sup>e</sup>. anniversaire du débarquement du 6 juin 1944, l'adjoint au Maire de BAYEUX a décoré un général SS.

Le général HEINZ HARMEL qui commandait une division SS de blindés en Normandie lors du débarquement, a reçu la médaille d'honneur de la ville de Bayeux.

Dans la fidélité à notre engagement envers les victimes des crimes nazis, à nos camarades morts à GURS, à ceux exterminés dans les camps de la mort , l'Amicale du Camp de GURS élève une protestation indignée, elle dénonce ceux qui, à cette occasion, osent justifier, minimiser ce comportement qui s'inscrit dans une campagne de réhabilitation du nazisme.

## TÉMOIGNAGE

### LA BOUE, LA FAIM, L'ANXIÉTÉ, LE MANQUE DE SOINS

PAR HENRI MARTIN ( SUITE )

23 JUIN - C'est dimanche. Il a plu toute la nuit et le camp est transformé en un lac de boue...Impossible de sortir! A l'appel, on nous annonce que nous pouvons écrire. Hélas! A qui écrire? J'ignore où se sont réfugiés ma femme et ses parents...

Nous songeons à organiser notre vie de façon à ce que le temps passe le mieux possible. Certains fabriquent des jeux : de dames, d'échecs...René KUNZ, mon voisin, artiste en gravure, confectionne, avec des couvertures de cahier, un joli jeu de cartes. Belotes en perspectives !

Nous décidons de mettre tous nos livres en commun afin de former une petite bibliothèque à la disposition de tous. Le soir, nous commençons une série de causeries : la première porte sur la situation politique mais elle est assez vague parce que, manquant absolument de nouvelles exactes, nous ne pouvons que formuler des hypothèses...

24 JUIN -Il pleut toujours. Quel pays! On ne peut plus sortir dehors sans enfoncer dans une couche de boue de vingt centimètres...A la soupe du soir, surprise désagréable: le pain de deux kilogs n'est plus pour trois, mais pour quatre...Nous avons un peu de viande.

Un de nos jeunes camarades de 18 ans, G...J... a écrit à la Santé un petit ouvrage sur la prostitution. Alors, la causerie du soir traite de ce fléau de la société et des moyens de l'enrayer. C'est très intéressant.

25 JUIN -Il pleut. Il pleut toujours! C'est le déluge!..Dans la nuit nous avons été réveillés par des roulements de camions. Ce matin, nous apprenons que ce sont les Allemands des Brigades internationales de la Guerre d'Espagne qui sont partis. Où?... Mystère...

Vers quatorze heures, grand remue-ménage: une fois de plus, l'ordre de préparer nos affaires nous est donné! Mais, cette fois, cela paraît sérieux. Que va-t-il encore se passer?...Nous sommes réunis auprès du bureau et un appel commence, ayant pour but de séparer les militaires des civils. Heureusement, nous nous retrouvons, à la baraque 15, entre bons camarades : KUNZ, VELUD, BERODY, PERON, PASQUIER, COURTOIS, WADE, FOUCAULT et autres....

J'ai eu la prudence d'emporter avec moi le porte-bagages que j'avais confectionné à la baraque 6 et, dans cette nouvelle "demeure", je n'ai qu'à le réinstaller. Ceux qui occupaient cette baraque ont emporté une partie de la paille avec eux et, cette fois, nous devons coucher presque sur le plancher...

26-30 JUIN- Nous apprenons, par les gardiens, que l'armistice a été signée et qu'une ligne de démarcation a été établie: plus de la moitié de la France est occupée par les Allemands. Quelle honte !

.....

Les poux ont fait leur apparition....La nourriture reste maigre et peu variée: environ 300 grammes de pain par jour, quelques haricots rouges, des pois chiches; le soir, un peu de soupe et, de temps en temps, un petit morceau de viande, si petit...

.....

Depuis deux ou trois jours, j'ai dans le cou un petit bouton qui grossit et commence à m'inquiéter...Mes pieds vont mieux : la guérison est proche, mais c'est long!

Hier soir, après la soupe, on nous annonce, une nouvelle fois, d'avoir à préparer nos affaires. Qu'y a t'il encore? ...D'aucuns émettent l'idée qu'on change de camp: ils ont vu, paraît-il, sur la route, des autocars. On parle même de départ en Algérie...D'autres, optimistes à la folie, pensent que du fait de l'armistice, on va nous libérer! Ils sont bientôt déçus: il ne s'agit en fait que d'une fouille générale où nous sont confisqués couteaux, ciseaux, rasoirs, glaces, briquets, bouteilles, enfin tous objets prohibés en prison, dont on se demande d'ailleurs comment ils peuvent être entre les mains des détenus. Mystère!...On me retire même ce qui reste de mon "couteau" de la Santé, cette petite lame de fer non-coupante à l'origine, mais que j'avais emmanchée dans un bout de bois, et affûtée sur un galet...Quand la fouille est terminée, on nous fait rentrer dans les baraques...où il n'y a plus qu'à se réinstaller!

On nous distribue tout de même une couverture, ce qui est grande nécessité, car les nuits sont froides.

Ier-7 JUILLET-Semaine sans rien de nouveau quant à notre situation. On n'entend parler que de "libération, amnistie, etc ". Que de bobards, que de fausses nouvelles lancées par on ne sait jamais qui! Ce sont les "bouteillons" de sources diverses auxquels on accorde tout d'abord un certain crédit, suivant qu'on les dit venir soit des cuisines, soit de l'infirmerie, du coiffeur, du bureau, et même des "chiottes"!...Finalement tout est fausse nouvelle et bien des espoirs sont déçus, à mesure que le temps passe...

Beaucoup souffrent du manque de nourriture car le bon air des Pyrénées avive l'appétit et il n'y a pas grand'chose à fournir à l'estomac. Moi, je me porte assez bien; j'ai faim, certes, comme tout le monde, mais je ne souffre pas trop et, selon mon habitude, j'essaie d'occuper mon esprit en lisant...

La discipline s'est un peu relâchée et, maintenant, presque toute la journée (sauf aux heures d'appel) on a le droit de rester dehors. Alors, j'en profite: avec un caleçon, je me suis fabriqué un "slip" et offre mon corps aux chauds rayons du soleil, au vivifiant air pur.

Si l'on porte le regard au-dessus des barbelés, lorsqu'il fait beau, le paysage est magnifique avec, au Sud-Est, la masse imposante des Pyrénées qui présentent, dans le lointain, leurs cimes enneigées. On voit bien le Pic du Midi d'Ossau qui culmine à près de 3000 mètres et, plus près de nous, des petites montagnes arrondies, couvertes de prairies et de forêts...Comme il ferait bon vivre ici, en liberté, et avec ceux que l'on aime! Hélas, une triple rangée de barbelés nous sépare de cette attirante nature et l'on est sans nouvelle des êtres chers, ignorant s'ils sont encore en vie, tremblant et anxieux de savoir...

Le petit bouton que j'avais dans le cou s'est transformé en furoncle qui me fait souffrir et me paralyse la nuque. Plusieurs fois, je suis allé à l'infirmerie pour me faire soigner, mais le médecin n'y a rien fait : il faut attendre qu'il soit "mûr" dit-il....Hier, comme je souffrais énormément, je lui ai demandé de me l'inciser:

"--Demain, j'apporterai mon bistouri!" m'a t'il répondu...Un gardien, qu'on appelle "Moustache", espèce de brute avinée qui se trouvait là, me dit, croyant se rendre intéressant:

"--Peuh..Ce n'est rien, cela! Viens donc aux soins cet après-midi et je te l'ouvrirai, moi, avec mon canif bien aiguisé! "

"--Merci! C'est ainsi qu'on soigne les gens, ici ? je ne suis pas une bête! " lui ai-je répondu.

Le soir, sur le conseil de René, je me suis mis un petit cataplasme de mie de pain et, ce matin, le furoncle était percé. L'infirmier me l'a nettoyé, et j'ai moins mal...

Nous apprenons que le chemin de fer remarche entre Toulon et Paris: une lueur d'espoir brille pour le courrier...

L'ETE 1940,  
LE TOURNANT DE L'HISTOIRE DE GURS

---

Entre le 10 Mai 1940, date de l'invasion de la Belgique par les troupes allemandes, et le 10 juillet 1940, date de l'instauration légale du régime de Vichy à la tête de "l'Etat Français", il ne s'est passé que deux mois.

Mais ces deux mois bouleversent complètement les données de la vie politique, sociale et économique du pays.

Du point de vue politique, le système en vigueur sous la III République la démocratie parlementaire, est aboli.

Le régime français est désormais aligné sur le régime allemand, ou italien, ou espagnol.

Du point de vue social, les Français sont nettement divisés en deux catégories :

- . Les "vrais" français, partisans du nouveau régime
- . Et les "faux" français qu'il convient de pourchasser ( les "rouges" à commencer par les communistes auxquels le pacte germano-soviétique lie les mains, les gaullistes, les juifs, les réfugiés...)

Du point de vue économique, l'occupant impose au vaincu des conditions ruineuses : il met la France au service de l'économie de guerre voulue par les nazis.

C'est le même bouleversement que l'on observe à GURS, pendant cette même période.

BOULEVERSEMENT DE L'ATMOSPHERE ENVIRONNANT GURS :

Avant le 10 Mai 1940, les Béarnais habitant la vallée du Gave d'Oloron ne manifestaient guère de sympathie pour les Gursiens, mais ne se signalaient pas non plus, par leur hostilité.

Puisque le camp était là, il fallait bien le supporter ! Certains même, n'hésitaient pas à étaler leurs opinions ouvertement favorables aux Républicains Espagnols, mais ils n'étaient pas les plus nombreux ni les plus remarquables. Bref la population environnante acceptait le camp, de mauvais gré dans l'ensemble, mais l'acceptait quand même.

Tout change peu à peu, pendant l'été 1940.

GURS n'est-il pas la réunion de tous ces suspects qui constituent la "cinquième colonne" ?

. N'y trouve-t-on pas des communistes, ces anciens volontaires des Brigades Internationales dont on ne comprend plus pourquoi ils sont toujours "hébergés" en Béarn aux frais des contribuables ( Les derniers Internationaux ne quittent GURS pour le camp du VERNET (Ariège) que le 24 Juin 1940).

. N'y trouve-t-on pas des Allemands, des Autrichiens, des Tchèques, des Danzigois, c'est-à-dire des ressortissants du Reich hitlérien, des ennemis ?

N'y trouve-t-on pas des Républicains Espagnols qu'il convient de renvoyer "chez eux" ?

Et puis, que voit-on arriver à GURS, à partir du 10 Mai 1940 ?

. De nouveaux réfugiés espagnols, des femmes et des enfants émigrés d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique, de Tchécoslovaquie, ... et des "rouges" français, des communistes surtout.

Ces nouveaux Gursiens, qui sont-ils sinon de nouveaux partisans de la "cinquième colonne" ?

C'est souvent en ces termes que l'on parle désormais de GURS, pendant l'été 1940. La presse locale, les tracts pétinistes, le Conseil Général des Pyrénées Atlantiques, les Députés d'Orthez et de Mauléon, ( JL TIXIER-VIGNAN-COURT et P. YBERNEGARAY ) répètent à loisir que les Gursiens sont non seulement inutiles mais dangereux, que ce sont trop souvent des traîtres, des "indésirables".

Il faut avoir à l'esprit cette formidable pression de l'extérieur sur le camp de GURS pour comprendre pourquoi, par la suite, les Béarnais s'accommoderont de la chappe de silence qui s'abattra sur le problème de GURS.

Désormais, à partir du 10 Mai 1940, GURS devient un sujet tabou. On n'en parle plus qu'à demi voix, on ne s'y intéresse plus, on ne veut plus savoir, car les gens qui sont internés là-bas sont des suspects, des indésirables, des ... "inférieurs". Peut-on éprouver du chagrin, de la compassion, ou même de la compréhension, pour des inférieurs ? "

## LES "INDÉSIRABLES" DE L'ÉTÉ 1940

Nous les présenterons en détail dans les prochains dossiers, mais il est bon de mentionner dès à présent les trois principaux groupes qui les composent.

\* D'abord les 3.800 réfugiés espagnols, anciens combattants de l'Armée Républicaine. Ce sont les héritiers directs des premiers gursiens, arrêtés pour défaut de titres de séjour ou renvoyés de la Compagnie de Travail dans laquelle ils avaient été affectés quelques mois auparavant. Parmi eux, un groupe de 800 Basques réfugiés en Pays Basque Français, appartenant presque tous au très modéré Parti Nationaliste Basque ( P.N.B. ), et pourtant considéré par les services français de gendarmerie comme de dangereux extrémistes de l'Armée Républicaine. Internés à l'Ilot C, ils seront, en août, soit libérés du camp, soit affectés dans des "groupes de travailleurs étrangers".

\* Ensuite, les 9.771 "Gursiennes".

Il s'agit de femmes et d'enfants ( pour la première fois dans l'histoire de GURS ) transférés de Paris pendant la deuxième quinzaine du mois de mai. C'est d'elles que nous parlerons dans le prochain dossier, mais notons dès maintenant leur nombre (très élevé), leur origine ( l'Europe Centrale occupée par les Allemands ) et surtout leur religion ( il s'agit presque exclusivement de juives ).

Avec elles, le camp change complètement de nature. Finie l'époque des combattants internés. C'est désormais le temps des civils misérables, que rien n'avait jusqu'alors préparé à la vie au camp, qui commence.

\* Le groupe des 1.329 Français enfin :

Militants communistes, syndicalistes, anarchistes, pacifistes qui avaient été emprisonnés en détention préventive à la Santé, au Cherche Midi pour les "Parisiens" et au Fort du Hâ pour les "Bordelais".

Ce groupe a plusieurs fois été mentionné dans les colonnes du bulletin puisque c'est à lui qu'appartiennent Henri MARTIN (Voir les extraits de : " GURS, Bagne en France , Journal d'un Détenu Politique " publié dans le bulletin n° 10 de juillet 83 par Henri MARTIN ) et Léon BERODY, notre Président.

Il est exclusivement composé de Français et n'a rien à voir avec les deux groupes précédents.

Au total, pendant cet été 1940, tout s'est dégradé au camp, à commencer par les baraques que la pluie et l'humidité rongent inexorablement.

Le bouleversement s'est opéré par palliers successifs, sans-à-coup, sans véritable rupture.

A l'origine, on avait "accueilli" les réfugiés. A la fin du printemps 40, on "héberge" encore les "indésirables".. A l'automne 1940, après la promulgation par Vichy du statut des Juifs, on "interne les Israélites".

Imperceptiblement, lentement, GURS devient en Béarn le symbole même de l'arbitraire.

Bientôt viendra le temps où, de lâcheté en lâcheté, de renoncement en renoncement, les Juifs seront livrés aux nazis.

#### LA VIE DE L'AMICALE : BIENVENUE À L'AMICALE

Au cours du mois d'avril et de mai, c'est avec une grande satisfaction que nous accueillons plusieurs adhésions à l'amicale :

- Après le décès de notre camarade ROSENBERG, son épouse a tenu à nous rejoindre
- Deux en provenance des Etats Unis : Mme HAYN et Mme FELSTINER
- Monsieur et Madame REICH de Pau et madame CABBARRAT de Bizanos.

#### QUELQUES RETARDATAIRES :

Au cours de la réunion de l'Amicale du 28 avril à Paris, le Président a été invité à s'adresser aux adhérents ayant négligé de renouveler leur carte en 1984. Une lettre a donc été adressée aux retardataires en souhaitant que soit comblé ce retard. Nous avons besoin de tous et des moyens de poursuivre notre action.

#### NOS PEINES : DÉCÈS DE NOTRE CAMARADE ALEXIS FURIC

Alexis FURIC, ex interné politique au camp de Gurs est décédé le 21 Mai 1984.

L'Amicale du Camp de Gurs assure son épouse Aline de son entière solidarité dans cette cruelle épreuve.

Henri MARTIN qui fut son compagnon à GURS et en prison, en saluant la vie de FURIC nous indique :

" Alexis nous a donc quitté ! Comme tant d'autres avant lui... Pleurons-le et rendons lui hommage ensemble, comme à un frère brutalement disparu. "

IMPRIMERIE PAR NOS SOINS À  
ANGOULÊME 16000.

Le Directeur de publication

L. BERODY CQ. Par. N° 2 137 B 73

DE BRUXELLES , ECHOS DE LA CONFERENCE EUROPEENNE  
DES ANCIENS RESISTANTS , COMBATTANTS ET DEPORTES  
----- JUIFS -----

Les assises ont continué devant une salle qui ne désemplissait pas, où ont été discutés d'abord de l'effort qui doit être fait pour que la Conférence et le rassemblement mondial de notre mouvement, prévu pour fin avril 85 à Tel Aviv, réunisse un grand nombre de membres et de personnes concernées qui séjournent actuellement dans toutes les communautés juives du monde.

Naturellement la délégation française a été la plus importante et toutes les organisations de résistants déportés, internés et vétérans de la guerre ont été représentées.

Les deux exposés historiques et scientifiques faits par le Professeur G. WELLERS de la Sorbonne de Paris, ancien déporté et l'historien Belge, Maxime STEINBERG ont été attentivement écoutés et ont suscité de nombreuses questions.

Le plus émouvant a été une rencontre avec un groupe d'une quarantaine de jeunes venus des mouvements de jeunesse juive ainsi que des filles et fils des déportés et résistants et leurs descendants. Les jeunes étaient surtout impressionnés par les réponses apportées à leurs questions par plusieurs délégués, notamment sur les détails de la lutte et de la résistance des Juifs à l'époque, ce qui a renforcé leurs sentiments que leurs parents et grands-parents ne sont pas allés passivement à la mort. En particulier a été écouté une ancienne résistante et déportée qui a raconté son arrestation à Paris en même temps qu'un jeune résistant juif d'à peine 16 ans, comment elle a tremblé pour que ce jeune héros ne soit pas brisé sous les tortures et avoue des choses graves dont il avait connaissance. Elle a entendu ses cris, mais aussi, à un certain moment sa déclaration : " Je veux avouer " et il a avoué : " J'ai tué 9 allemands, 3 pour ma mère que vous avez déportée, 3 pour mon père que vous avez fusillé, et trois pour moi-même que vous allez exécuter ". De cette façon il est allé tête haute vers l'échaffaud.

La même résistante a expliqué ensuite les actions menées à l'intérieur du camp pour saboter le fonctionnement du four crématoire et l'assistance mutuelle, dans laquelle elle n'oublie pas de mentionner la jeune héroïne anversoise, déportée à Auschwitz, Mala ZIMETBAUM.



GURS, GARE DE  
TRIAGE POUR  
DESTINEES  
HUMANES

# LOI DU 1<sup>er</sup> JUILLET 1972

## LA LOI FRANÇAISE CONTRE LE RACISME

La loi du 1<sup>er</sup> juillet 1972, relative à la lutte contre le racisme, modifie dans ses articles 1, 2, 3, 4, 5 et 10 les articles 23, 24, 32, 33, 48 et 63 de la loi sur la presse du 29 juillet 1881 ; dans ses articles 6 et 7, elle complète les articles 187 et 416 du code pénal. Dans son article 8, elle modifie l'article 2 du code de procédure pénale. L'article 9 complète l'article 1 de la loi du 10 janvier 1936 sur les groupes de combat et les milices privées. L'article 416 du code pénal a été complété le 11 juillet 1975 par la condamnation des discriminations fondées sur le sexe ou la situation de famille.

### PROVOCATIONS PUBLIQUES A LA HAINE RACISTE

**ARTICLES 1 ET 2** — Ceux qui, soit par des discours, cris ou menaces proférés dans des lieux ou réunions publics, soit par des écrits, imprimés, dessins, gravures, peintures, emblèmes, images ou tout autre support de l'écrit, de la parole ou de l'image vendus ou distribués, mis en vente ou exposés dans des lieux ou réunions publics, soit par des placards ou des affiches exposés au regard du public (...) auront provoqué à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée, seront punis d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 2 000 F à 300 000 F, ou de l'une de ces deux peines seulement. (Art. 23, alinéa 1, et 24, alinéa 5, de la loi du 29-7-1881.)

### DIFFAMATIONS RACISTES

**ARTICLE 3** — La diffamation commise par les mêmes moyens envers une personne ou un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée sera punie d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 300 F à 300 000 F, ou de l'une de ces deux peines seulement. (Art. 23, alinéa 2, de la loi du 29-7-1881.)

### INJURES RACISTES

**ARTICLE 4** — L'injure commise de la même manière envers les particuliers, lorsqu'elle n'aura pas été précédée de provocation, sera punie d'un emprisonnement de cinq jours à deux mois et d'une amende de 150 à 60 000 F, ou de l'une de ces deux peines seulement.

Le maximum de la peine d'emprisonnement sera de six mois et celui de l'amende de 150 000 F si l'injure a été commise dans les conditions prévues à l'alinéa précédent envers une personne ou un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée. (Art. 33, alinéas 2 et 3 de la loi du 29-7-1881.)

### RACISME DANS LES SERVICES PUBLICS ET L'ADMINISTRATION

**ARTICLE 6** — Sera puni d'un emprisonnement de deux mois à deux ans et d'une amende de 3 000 F à 30 000 F, ou de l'une de ces peines seulement, tout dépositaire de l'autorité publique ou citoyen chargé d'un ministère de service public qui, à raison de l'origine, ou de l'appartenance ou de la non-appartenance d'une personne à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée, lui aura refusé sciemment le bénéfice d'un droit auquel elle pouvait prétendre.

Les mêmes peines sont applicables lorsque les faits auront été commis à l'égard d'une association ou d'une société ou de leurs membres à raison de l'origine ou de l'appartenance ou de la non-appartenance de ces membres ou d'une partie d'entre eux à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée. (Art. 187-1 du code pénal.)

### RACISME DANS LES LIEUX PUBLICS (BARS, MAGASINS, ETC.) ET LE LOGEMENT

**ARTICLE 7** — Seront punis d'un emprisonnement de deux mois à un an et d'une amende de 2 000 F à 10 000 F ou de l'une de ces deux peines seulement :

1° Toute personne fournissant ou offrant de fournir un bien ou un service qui, sauf motif légitime, l'aura refusé, soit par elle-même, soit par son préposé, à raison de l'origine de celui qui le requiert, de son sexe, de sa situation de famille ou de son appartenance ou de sa non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée, ou aura soumis

son offre à une condition fondée sur l'origine, le sexe, la situation de famille, l'appartenance ou la non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée ;

2° Toute personne qui, dans les conditions visées au paragraphe 1, aura refusé un bien ou un service à une association ou à une société ou à l'un de ses membres, à raison de l'origine, du sexe, de la situation de famille, ou de l'appartenance ou de la non-appartenance de ses membres ou d'une partie d'entre eux à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée.

### RACISME DANS L'EMPLOI

3° Toute personne, amenée par sa profession ou ses fonctions à employer pour elle-même ou pour autrui un ou plusieurs préposés qui, sauf motif légitime, aura refusé d'embaucher ou aura licencié une personne à raison de son origine, de son sexe, de sa situation de famille ou de son appartenance ou de sa non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée, ou aura soumis une offre d'emploi à une condition fondée sur l'origine, le sexe, la situation de famille, l'appartenance ou la non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée.

Le tribunal pourra ordonner que la décision de condamnation sera affichée dans les conditions prévues (par l'article 51) et insérée intégralement ou par extraits dans les journaux qu'il désigne aux frais du condamné, sans toutefois que ceux-ci puissent dépasser le maximum de l'amende encourue (Art. 416 du code pénal).

### DISSOLUTION DES GROUPES RACISTES

**ARTICLE 9** — Seront dissous par décret rendu par le président de la République en Conseil des Ministres, tous les associations ou groupements de fait qui (...) soit provoqueraient à la discrimination, à la haine ou à la violence envers une personne ou un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée, soit propageraient des idées ou théories tendant à justifier ou encourager cette discrimination, cette haine ou cette violence (Art. 1 de la loi du 10-1-1936.)

### POUR DEFENDRE LES PERSONNES ET LA SOCIÉTÉ CONTRE LE RACISME

**ARTICLE 5** - La poursuite pourra être exercée d'office par le ministère public lorsque la diffamation ou l'injure aura été commise envers une personne ou un groupe de personnes, à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée. (Art. 48, 6°, de la loi du 29-7-1881.)

Toute association, régulièrement déclarée depuis au moins cinq ans à la date des faits, se proposant, par ses statuts, de combattre le racisme, peut exercer les droits reconnus à la partie civile en ce qui concerne les infractions prévues par les articles 24, alinéa 5, 32, alinéa 2 et 33, alinéa 3, de la présente loi.

Toutefois, quand l'infraction aura été commise envers des personnes considérées individuellement, l'association ne sera recevable dans son action que si elle justifie avoir reçu l'accord de ces personnes. (Art. 48-1 de la loi du 29-7-1881.)

**ARTICLE 8** — Toute association régulièrement déclarée depuis au moins cinq ans à la date des faits, se proposant par ses statuts de combattre le racisme, peut exercer les droits reconnus à la partie civile en ce qui concerne les infractions prévues par les articles 6 et 7 de la présente loi. (Art. 2-1 du code de procédure pénale.)

**ARTICLE 10** - L'aggravation des peines résultant de la récidive ne sera applicable qu'aux infractions prévues par les articles 24 (alinéa 5), 32 (alinéa 2) et 33 (alinéa 3) de la présente loi. (Art. 63 de la loi du 29-7-1881.)